DIFFICULTES D'INTEGRATION DES REFUGIES MAURITANIENS AU SENEGAL (de 1989 à 2021)

SENE Aliou
Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
liguelac@gmail.com

Résumé

A la suite d'un incident un niveau de la vallée du fleuve Sénégal, en 1989, entre pasteurs et agriculteurs et des troubles que cela avait engendré au Sénégal contre les ressortissants mauritaniens, le gouvernement mauritanien de Maouya Ould Taya expulse au Sénégal plus de 160 000 personnes. Installés dans des camps, les réfugiés essaient de survivre tant bien que mal, au milieu d'une population hôte dont ils partagent la culture mais aussi de nombreuses difficultés. Ainsi, cette contribution analyse les difficultés d'intégration des réfugiés mauritaniens au Sénégal, son objectif est de comprendre les problèmes liés aux conditions de vie de ces réfugiés, et leurs moyens d'existence.

***Mots clés** : réfugiés, mauritanien, expulse, difficultés d'intégration.*

Abstract

Following an incident in the Senegal River valley in 1989 between pastoralists and farmers and the unrest that this had generated in Senegal against Mauritanian nationals, the Mauritanian government of Maouya Ould Taya expelled to Senegal more than 160 000 people. Settled in camps, the refugees try to survive as best they can, in the midst of a host population whose culture they share but also with many difficulties. Thus, this contribution analyzes the difficulties of integrating Mauritanian refugees in Senegal, its objective is to understand the problems related to the living conditions of these refugees, and their means of existence.

***Keywords** : refugees, Mauritanian, expelled, integration difficulties.*

Introduction

En avril 1989, un différend frontalier entre la Mauritanie et le Sénégal avait dégénéré en violences intercommunautaires. Plus de 60 000 mauritaniens (Mariama Diaw : 2012, 2) avaient alors fui vers le Sénégal et le Mali. En fait, le conflit a servi de prétexte à une vaste épuration ethnique en Mauritanie. Les classes dirigeantes arabes et berbères ont expulsé manu militari la population noire d'origine peule. D'une pierre

deux coups : d'une part, le pouvoir a éliminé une opposition militante bien représentée chez les fonctionnaires et, d'autre part, a mis la main sur des terres très convoitées le long du fleuve Sénégal. Un fleuve que la population noire a été priée de traverser au plus vite. Au moment de l'exil, cette population s'est dispersée sur l'autre rive, le long de la vallée du fleuve Sénégal, sur 280 sites. De tous temps, les populations de chaque côté de cette frontière naturelle ont tissé des liens, d'où le nombre important de ces points de chute, souvent liés à des liens familiaux.

Quelles sont les dynamiques sociales des réfugiés et leur trajectoire durant ces années d'exil au Sénégal ? Quelles sont les difficultés d'intégration des refugies mauritaniens au Sénégal ? Nous avons donc émis l'hypothèse que la situation des réfugiés mauritaniens au Sénégal engendre de multiples problèmes dus principalement à l'isolement, au manque de ressources et, même, au dépaysement. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons utilisé des sources wébographiques éclairées par des articles et des témoignages de quelques réfugiés mauritaniens. Ce texte analyse donc les problèmes des réfugiés mauritaniens sur le sol sénégalais, il s'intéresse aussi à leurs conditions de vie dans les lieux d'accueil. Ainsi, nous allons d'abord décrire la situation de la vallée du Sénégal des années 1990-1991, puis analyser la vie dans les campements des réfugiés, et enfin, avec les témoignages de quelques réfugiés nous expliquerons la précarité des réfugiés mauritaniens au Sénégal.

1. La vallée du Sénégal des années 1990-1991 : entre occupation militaire, arrestations et expropriations

Les années 1990-199 sont très dures pour les Négro-Africains mauritaniens. La vallée est sous occupation militaire et les expropriations continuent. Dans les autres régions, des vagues d'arrestations concernent 3000 noirs entre octobre 1990 et janvier 1991(Fleischman, 1994). Le nombre des morts par torture et exécutions sommaire ne serait pas inférieur à 500. En 1992, 1400 personnes venant de Mauritanie traversaient le fleuve. En 1993, dans la région de Bakel, 540 Mauritaniens noirs fuient la rive droite[1] du fait des exactions continuelles et des

[1] Dans son article intitulé Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal, Christian Santoir montre qu'en avril 1989, à l'occasion d'un nouvel incident sur le haut fleuve entre des bergers peul mauritaniens et des villageois soninke sénégalais, les Maures sont de nouveau pris à partie, dans la capitale cette fois-ci. Quelques jours plus tard, des émeutes éclatent à Nouakchott, visant tous les Noirs non maures, sans souci de leur nationalité. On compte de nombreux morts à Dakar comme à Nouakchott. Sous la

meurtres perpétrés par les militaires mauritaniens ; 371 villages de la rive droite ont été totalement ou partiellement vidés de leur population. Ils sont nombreux dans la province du Gorgo1 et dans le bas fleuve (Santoir, 1991 ; Leservoisier, 1994). Certains ont parfois été brûlés ou rasés, ou réoccupés par des Harâtzil après que leur nom a été changé. La population réfugiée est installée dans 276 sites (47 à Dagana, 96 à Podor, 118 à Matam, 15 à Bakel), très variables en taille. Les plus gros peuvent réunir jusqu'à 2 500 personnes et se répartissent le long de l'axe goudronné Saint-Louis-Bake1 qui longe le fleuve Sénégal. Les gens se sont généralement regroupés par ethnie ou par village d'origine. Environ 90 % des réfugiés appartiennent au groupe haalpoulaar[2], dont 75 % sont des agropasteurs peuls. Ces derniers constituent plus des deux tiers des expulsés. La population réfugiée dans les trois départements de Dagana, Podor et Matam, représente près de la moitié (48 %) de la population négro-africaine des trois provinces maures du Trarza, Brakna et Gorgol, soit 57 % de la population peul, 49 % de la population wolof et seulement 25 % de la population toucouleur, la plus nombreuse. Cette répartition éclaire le problème sous un angle particulier. Dans le cas des Wolof, un fort taux d'expulsion peut s'expliquer par le fait qu'ils occupent des terres qui, très tôt, ont fait l'objet d'aménagements. La région du Trarza (départements de Keur Maséne, Rosso et villages environnant) est celle qui comprend les plus grandes superficies aménagées. La population maure y est également largement dominante. Plus en amont (région du Brakna, départements de Boghé, Bababé et Mbagne), le rapport de forces s'inverse, les Toucouleurs forment le groupe le plus nombreux, habitant de gros villages, ce qui leur a permis de mieux résister aux expulsions, en luttant contre les Harùth[3].

Les Peuls, au contraire, étaient partout minoritaires sur la rive droite et étaient dispersés en une multitude de petits villages et campements, surtout nombreux dans les régions du Gorgol et du Guidimakha. Les réfugiés issus de ces régions sont essentiellement des Peuls. Les

---

pression internationale, les deux pays acceptent de rapatrier leurs ressortissants au moyen d'un pont aérien. Environ 160 O00 Mauritaniens et 70 O00 Sénégalais sont ainsi rapatriés. Dans les mois qui suivent, le long du fleuve, l'armée, la police, assistées de milices armées composées de Harûth, attaquent les villages, les campements et déportent les populations sur la rive gauche après les avoir dépouillées de tous leurs biens et pièces d'identité. Ces violences sont l'aboutissement de l'ethnicisassion progressive des relations entre les Négro-Africains et les Maures.

[2] Les Haalpulaar en – littéralement « les gens qui parlent le peul » – comprennent, entre autres, des groupes d'agro-pasteurs peuls (*fulße*), des agriculteurs-marabouts (*toroobße*), des guerriers (*cebbe*) et des pêcheurs (*cubalbe*).

[3] Le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal. ... ne profita nullement aux déshérités, Harûth, mais aussi aux agropasteurs

campements, composés de quelques familles, étaient faciles à attaquer. En outre, les Peuls mauritaniens sont des populations mobiles, oscillant selon la saison, l'année, entre plusieurs lieux, voire plusieurs pays. I1 est donc plus facile de contester leur appartenance nationale. En outre, les Peul possède des biens meubles de valeur (le bétail), richesse convoitée par les Maures qui avaient bradé leurs troupeaux pendant la sécheresse. Cependant, si tous les Peuls sont éleveurs, la majorité de ceux expulsés appartiennent à des groupes qui pratiquaient la culture de décrue ou irriguée. Leur expulsion aurait donc visé aussi à libérer les terres. 20 % des réfugiés peul de Matam venant des départements de Kaédi et Maghama pratiquaient la culture de décrue (Santoir, 1990). Mais les Peuls ne sont pas de grands propriétaires fonciers sur la rive droite. Si les expulsions étaient liées uniquement aux problèmes de la terre, on compterait beaucoup moins de Peul parmi les expulsés, d'autant qu'en dehors des villes, les expulsions se sont faites, méthodiquement, parfois des mois après les événements de Dakar et de Nouakchott.

2.Vie dans les campements des réfugiés

Les réfugiés se sont installés dans l'attente. Ils n'habitent pas des camps de réfugiés, terme à la connotation trop marquée, mais dans des sites qui sont autant de petits villages. Abrités dans un premier temps sous les bâches bleues du HCR, très vite les gens ont reconstruit leur habitat traditionnel : maisons ou cases en banco pour les wolof et haalpulaar, cases hémisphériques en paille pour les Peul. Depuis quelques années, des arbres ont poussé, des clôtures délimitent les concessions, parfois un puits a pu être creusé avec l'aide d'organisations humanitaires. Les plus grosses implantations disposent d'une case de santé, d'un abri servant d'école. Les sites wolofs et haalpulaar se signalent par leurs pancartes : Réfugiés de Tiekane, Réfugiés de Mboul. Les Peuls ont reconstitué leurs petits campements disséminés dans la vallée et sa bordure, ou se concentrent dans de gros sites : Ndioum, Dodel, etc., installés à proximité des centres administratifs. Les sites regroupent une grande majorité de paysans mais aussi de nombreux fonctionnaires de tout grade, des enseignants, des policiers, des militaires qui arrivent au Sénégal au rythme des purges dans l'armée et la fonction publique mauritanienne. Cette élite assure la direction des camps et l'encadrement, selon sa spécialité.

Le HCR distribue une ration alimentaire minimale à base de mil, d'huile, de poisson sec. Cette ration, qui va en diminuant au fil du temps, est insuffisante et le premier problème des réfugiés, avec celui de l'approvisionnement en eau, est la recherche de terrains de culture. La situation des Peuls du grand site de Kadiogne apparaît caractéristique de la vie des réfugiés de la vallée. Ce site est installé en 1989 à proximité de la sous-préfecture de Tillé Boubakar et d'une grande chefferie peulh qui a apporté une aide lors de l'installation. Sa population est de 1 O15 personnes en 1991 et composée essentiellement de Peul Wodaabe (Wodaabe Penak et Ndiayéne). Ils viennent du département de Rkiz où ils louaient des terres situées au bord du lac, aux fractions maures qui contrôlent le pays (Ida Wali, Ida Belhacen). Le pâturage des bovins autour du lac posait de gros problèmes à cause des cultures. Mais les dégâts étaient le plus souvent le fait d'importants troupeaux de chameaux, très nombreux dans la région depuis la sécheresse de 1983. Avant leur expulsion, les Peuls étaient en butte aux exactions de troupes de Bandes armés, et aux Harùth de la région, les Oulad Aid, une des rares tribus à disposer d'importants terrains de culture (Santoir, 1972). Un ménage sur cinq tire ses revenus de l'émigration. Les réfugiés migrants font du petit commerce à Dakar et Saint-Louis. Dans le Ferlo, le Sine Saloum, ils gardent les troupeaux. Ces départs ont commencé dès 1989 et ont tendance à s'amplifier. Notons qu'à partir de 1993, des migrants (7 sur 37) ont pu retourner en Mauritanie chercher du travail à Nouadhibou (comme pêcheurs), à Nouakchott (comme vendeurs de lait).

La majorité des réfugiés doivent faire face individuellement. L'aide des populations hôtes, confrontées à la sécheresse et aux problèmes de la culture irriguée, est forcément limitée. Les réfugiés ne se sont pas réinsérés dans les villages ou les fractions peulhs. Les conditions de vie au Sénégal ne sont pas idéales : malgré la sécurité et la liberté de mouvement, la terre manque. Les réfugiés, en dépit d'indéniables affinités et liens avec la population de la rive gauche, n'aspirent qu'au retour.

3. Quelques témoignages de la précarité de la situation des réfugiés mauritaniens au Sénégal

La situation de réfugié engendre de multiples problèmes dus principalement à l'isolement, au manque de ressources et, même, au dépaysement. Si l'on essaie de classer ces problèmes, les Peulhs réfugiés mettent en avant le problème du ravitaillement en eau. Ils réclament des puits, des forages. Les points d'eau des villages auprès desquels ils sont installés sont souvent insuffisants, et ils n'ont souvent d'autre solution, comme beaucoup de villageois sénégalais, que de prendre l'eau au fleuve (solution actuellement risquée à cause des tireurs isolés), dans les marigots, ou dans les canaux des périmètres, mais l'eau y est polluée par les engrais et les produits phytosanitaires, (Cah. Sci. Hum : 1993). Les Peu1 restant dans les camps sont justement ceux qui n'ont presque plus d'animaux. Jusqu'ici, les Peu1 ont organisé, avec l'aide du Haut-Commissariat aux réfugiés, de petites écoles installées au milieu de certains camps sous des abris précaires. Les cours sont donnés par des enseignants mauritaniens bénévoles ou rétribués par le Gouvernement sénégalais. Dans les départements de Podor et de Dagana. Les soins de santé étaient prodigués par les équipes de Médecins du Monde. Mais deux ans après les événements, cette organisation dont la vocation première est l'intervention d'urgence, passe la main aux services de santé sénégalais qui héritent ainsi de plusieurs milliers de clients potentiels présentant une pathologie particulière. Un programme financé par le Fonds européen de développement doit fournir une aide aux services locaux pour leur permettre de faire face à une demande accrue. A Rossa Peul, à Ntiabakh (Richard-Toll), la Ligue islamique paie un infirmier et un marabout qui s'occupe de l'école coranique. Les réfugiés sont donc d'abord concernés par les problèmes immédiats (eau, nourriture) conditionnant leur survie quotidienne. Il est normal que ces problèmes prennent le pas sur tous les autres. Cependant on peut remarquer que les problèmes agricoles sont les plus importants pour ces « éleveurs » et que l'élevage ne constitue un problème urgent que pour une minorité d'entre eux. Cela confirme que les Peuhls comptaient parmi eux une forte proportion de cultivateurs.

Apatrides, sans emplois ni revenus stables, sans domiciles fixes et souvent hébergés dans des maisons en délabrement ou en construction, les réfugiés mauritaniens vivant au Sénégal vivent au jour le jour. À

Guinaw Rails, dans la banlieue de Dakar, nous retrouvons quelques membres de cette communauté (Seydina Aba Gueye : 2021). Maïri Ba vit avec sa famille et pour elle les conditions sont très précaires. « *On survit difficilement au rythme de tracasseries quotidiennes pour nous les femmes. Nos maris courent de gauche à droite pour trouver de quoi nourrir notre progéniture mais ce n'est pas toujours évident car des fois nous n'avons rien à nous mettre sous la dent* », déclare-t-elle. Maïri est également préoccupée par l'éducation des enfants, le logement et l'emploi qui sont aussi des problèmes. « *On se fait souvent expulser de nos lieux d'habitation à cause du manque de revenus et nos enfants parviennent difficilement à étudier dans ces conditions. Nous sommes fatigués de cette situation* »[4], dit-elle.

Son mari Mamadou Lamine Ba lui emboîte le pas. Pour lui, la situation de leurs enfants est le plus difficile à vivre.

« *Nous sommes des êtres humains et nous méritons de vivre dans la dignité après 32 ans de calvaire. Nos enfants se battent à l'école et à l'université pour faire partie des meilleurs mais au final ils ne peuvent accéder à aucune profession faute de nationalité. Leurs demandes d'intégration ne sont pas prises en compte* », expliquait-il.

Pour prouver la véracité de ses propos, il prend l'exemple de son fils. « Mon *fils est né au Sénégal, il a grandi et a étudié ici mais il ne peut pas accéder au monde professionnel parce qu'il n'a pas de certificat de nationalité. Il est apatride, son père est apatride. Nous n'avons plus de mère patrie, nous n'avons rien* », se désole-t-il. Face aux conditions de vie difficiles auxquelles ils font face au Sénégal, certains Mauritaniens avaient décidé de regagner leur pays d'origine à partir de mars 2008 sous l'égide de l'agence des Nations unies pour les réfugiés. Le retour n'est pas totalement réussi : entre absence de moyens, et manque de reconnaissance. Aujourd'hui, et malgré les opérations de rapatriement, ils sont encore plus de 14 000 Mauritaniens à vivre dans des camps au Sénégal et autant au Mali. Parmi ceux qui sont retournés au pays, des milliers vivent dans une situation très précaire, malgré l'accord de rapatriement signé en 2007. Le programme piloté par le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) a permis le retour de plus de 24 000 Mauritaniens et s'est achevé en 2012. Il prévoyait des actions de réinsertion dans les domaines du logement ainsi que dans le cadre de projets agricoles ou d'élevage et de programmes générateurs de revenus, comme l'expliquait alors le HCR. Pourtant, tous n'ont pas été rétablis

[4] Angelina Jolie assistant à la cérémonie dédiée aux réfugiés, Dori, le 20 juin 2021. (VOA/Lamine Traoré. https://www.voaafrique.com , consulté le 02 décembre 2021.

dans leurs droits. Certains, notamment, n'ont pas pu récupérer de terres et vivent dans un grand dénuement.

Les 14 000 Mauritaniens[5] qui sont encore au Sénégal ne sont pas mieux lotis. Ils vivent dans des camps de réfugiés, notamment celui de Thiabakh dans la ville de Richard-Toll, au bord du fleuve Sénégal. Plusieurs milliers souhaiteraient acquérir la citoyenneté sénégalaise, ce qui n'est pas si simple, de l'aveu même du HCR, reconnaît la représentante de l'organisme onusien : « *il s'agit de constituer les documents et c'est un problème épineux parce que la plupart d'entre eux sont arrivés sans aucun document. Certains ont aussi eu des enfants qu'ils n'ont pas déclarés ».* Quant à la vie quotidienne, c'est un combat de tous les jours. « *Depuis que je suis enfant, je vis dans la pauvreté, sans travail, sans soutien* », confie une réfugiée âgée de 30 ans à Amandla Thomas-Johnson, journaliste du site internet Middle East eyes. Les aides de la Croix-Rouge et celles des Nations unies n'étaient pas éternelles. Et sans elles, la vie s'est très vite avéré une épreuve. Les terres ne donnaient rien. Et faute d'argent, les enfants n'ont pas été, ou très peu, scolarisés. L'engrenage classique de la misère. Le peu de travail qu'il y a, les hommes vont le chercher dans une plantation privée à des heures de marche. Selon le bon vouloir des responsables, ils peuvent ou non, couper de l'herbe ou ramasser du bois mort qu'ils vendront pour une misère. Régulièrement les associations de défense de ces réfugiés tirent la sonnette d'alarme. Elles réclament en particulier l'obtention de papiers pour tous. Beaucoup sont en effet en situation irrégulière et ne peuvent donc pas chercher un travail. Quant à ceux qui veulent rentrer en Mauritanie, faute de papiers, leur citoyenneté ne leur est pas reconnue. Si l'on se fie à Abdourahmane Sy de la Coordination des associations de réfugiés mauritaniens au Sénégal, « *il y a eu environ 24.000 réfugiés qui sont retournés et depuis lors, la majorité n'ont aucune pièce d'identification, aucune reconnaissance*[6] ». Abdourahmane indique que ceux qui y sont retournés n'ont "pas retrouvé leur terre, ni leur village puisqu'on t'amène à 1km de

[5] En avril 1989, un différend frontalier entre la Mauritanie et le Sénégal avait dégénéré en violences intercommunautaires. Plus de 60 000 Mauritaniens avaient alors fui vers le Sénégal et le Mali. En fait, le conflit a servi de prétexte à une vaste épuration ethnique en Mauritanie. Les classes dirigeantes arabes et berbères ont expulsé manu militari la population noire d'origine peule. D'une pierre deux coups : d'une part, le pouvoir a éliminé une opposition militante bien représentée chez les fonctionnaires et, d'autre part, a mis la main sur des terres très convoitées le long du fleuve Sénégal

[6] https://cridem.org/imprimable.php?article=746448, consulté le 29 décembre 2021. Après plus de 30 ans de combats et malgré des résultats mitigés, ces familles réfugiées au Sénégal ne comptent pas baisser les bras. Le 20 juin dernier, journée consacrée aux réfugiés, était une nouvelle fois l'occasion pour les Mauritaniens établis au Sénégal depuis 1989 contre leur gré de réclamer leur droit à une nationalité, de réclamer leur droit à un retour au bercail et le droit de leurs enfants à bénéficier de papiers qui leurs permettront d'étudier dans de bonnes conditions.

chez toi et on te dit que tu es là aujourd'hui. Tu n'as donc plus le droit de regagner ton village ou ta ville natale alors que tu avais tout perdu. Il y a juste eu 1600 qui ont retrouvé leur nationalité. Tout le reste sont devenus des apatrides dans leur propre pays", dit-il.

Conclusion

En définitive, nous avons essayé, dans cette contribution, de faire un bref rappel du conflit sénégalo-mauritanien entre 1989 et 1991 et d'analyser les difficultés des réfugiés vivants au Sénégal. Il apparait que ce conflit a opposé sur le long du fleuve Sénégal deux pays riverains, la Mauritanie et le Sénégal, et a entrainé des milliers de réfugiés. De Dakar à Bakel en passant par Matam, Podor et Dagana, les réfugiés mauritaniens au Sénégal souffrent au quotidien de cette situation. Plusieurs décennies après le déclenchement de cette crise, les blessures peinent à se cicatriser. Installés dans des camps, les réfugiés essaient de survivre tant bien que mal, au milieu d'une population hôte dont ils partagent la culture mais aussi de nombreuses difficultés. Leur seule espérance est dans un retour au pays qui s'annonce problématique[7].

Références bibliographiques

Sources wébographiques

https://horizon.documentation.ird.fr, consulté le 29 décembre 2021.
https://www.persee.fr, consulté le 07 décembre 2021.
https://www.voaafrique.com, consulté le 02 décembre 2021.

[7] Une enquête menée en 1993 par le HCR établit que 93 % des réfugiés de Podor, 74 % de Dagana veulent revenir en Mauritanie. La plus forte proportion de candidats au retour se rencontre dans les départements où la part des paysans wolof et toucouleur est la plus forte chez les réfugiés, et où les terres de décrue sont importantes sur la rive droite. À Matam, les avis sont plus partagés (51 % pour le retour, 47 % contre). Les réfugiés sont ici essentiellement des Peul, et ont pour principal souci de développer leur élevage. En 1989, ils avaient sauvé UR cheptel relativement important (Santoir, 1990) qui a dû croître depuis ; ils ont donc beaucoup à risquer en retournant. Les saisies de bétail en 1989, la violence des expulsions, jointes à une sécheresse persistante.
En avril 1992, la frontière entre Mauritanie et Sénégal est entrouverte, avec un seul point de passage à Rosso. Les conditions pour se rendre en Mauritanie
- carte d'identité ou passeport en cours de validité ou autorisation administrative, carnet de vaccination et une caution de 30 O00 CFA - ne tiennent aucun compte du cas particulier des réfugiés. Or la majorité des expulsés sont sans papiers. L'ouverture de la frontière ne profite d'abord qu'aux commerçants maures qui viennent récupérer leurs avoirs gelés dans les banques dakaroises. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010013209.pdf

https://www.seneplus.com, consulté le 29 décembre 2021.
http://journals.openedition.org, consulté le 09 décembre 2021.
https://doi.org/10.4000/etudesafricaines, consulté le 29 décembre 2021.

Références bibliographiques

BA B. hl. (1991), « La question foncière dans le bassin du fleuve Sénégal. L'exemple de la Mauritanie », in *La Vallée du fleuve Sénégal. Evolutions et perspectives d'urne décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, pp. 256-275.

BADUEL Pierre Robert, 1989, « Mauritanie 1945-1990, ou l'État face à la nation », *Revue du monde musulman et de Méditerranée*, LIV (4), pp. 11-51.

BONTE Pierre, 1991, « Blancs et Noirs au Sahel : la situation en Mauritanie », *Journal des anthropologues*, 40-41 : 121-134.

BROOKS George E., 1993, « Landlords and Strangers. Ecology, Society and Trade in Western Africa, 1000-1630 », Boulder, Westview Press, 360 p.

CHERY P. (1911), « Rapport sur les droits de propriété des coladé dans le Chemama et le mode d'élection des chefs de terrain », Dakar, supplément *JOAOF*, 52,53,54.

DIAGANA A. S. (1992), « Mauritanie. Destruction des forêts : la loi du profit », *ACCT*, bulletin de presse 45, 25 p.

FLEISCHMAN J. (1994), *Mauritania's Campaingn of Terror. State Sponsored Repression of Bluck Aficum*, Washington, Human Rights Watch, 157 p.

IIED (1993), *Le Foncier pastoral et le Développement au Sahel, Nouakchott*, Atelier sous régional, International Institute for Environnent et Development, ministère du Développement rural et l'Environnement, 2 tomes, 30 p. et 95 p.

LERICOLLAIS A., DIALLO Y. (1980), *Peuplement et Cultures de saison sèche dans la vallée du Sénégal*, Paris, ORSTOM, 7 cartes et notices.

LESERVOISIER O. (1994), « L'évolution foncière de la rive droite du fleuve Sénégal sous la colonisation (Mauritanie) », *Cahiers d'études africaines*, XXXIV-1-3 (133-135) : 55-84.

LESERVOISIER O. (1895), « Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie », in *Terre, Territoire. Les tensions foncières*, Paris, Karthala : 341-359.

OULD MAOULOUD M. (1996), « Enjeux et acteurs du conflit Mauritanie-Sénégal de 1989 », in *Journalisme et Conflits dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmartan, p.41-47.
SANTOIR C. (1972), *La région du lac Rkiz. Approche géographique et cartographique*, Dakar, ORS TOM, multigr, 162 p.
SANTOIR, C. (1990), « Les Peul "refusés". Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (département de Matam) », *Cahier des sciences humaines*, 26 (4) : 577-603.
SANTOICR. (1993), « D'une rive l'autre. Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (départements de Dagana et de Podor) », *Cahiers des sciences humaines*, 29 (1) : 195-229.
SARR S. L. (1992), « Mauritanie. Vingt-deux mille vaches disparues », *Mauritanie nouvelle*, 8, 15 avril 1992.
SCHMITZJ. (1993), « Anthropologie des conflits fonciers et hydro politiques du fleuve Sénégal (1975-1991) », *Cahiers des sciences*, 29 (4) : 591-263.
SECK S. M. (1991), « Les cultivateurs "transfrontaliers" de décrue face à la question foncière », in *La Vallée du fleuve Sénégal. Évaluation et perspectives d'une décennie d'aménagement*, Paris, Karthala : 297-315.
STEWARCT. C. (1972), « Political and Social Stratification in Mauritania », in *Arabs and Berbers : from Tribe to Nation in North Africa*, Lexington, MA: 375-393.
VIDAL M. (1924), « Rapport sur l'étude de la tenure des terres indigènes au Fouta dans la vallée du Sénégal », Saint-Louis, MAS, 72, 125 p. multigr.